

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, MM. Claude COLLOMB-PATTON, Pierre LESTAS, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mme Christine RODRIGUES, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes, Mmes Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Claire BARRIN, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 4 avril 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2025/038 - LE CHATEAU – CRÉATION DE LOGEMENTS EN BRS - AVIS

M. Pierre LESTAS Maire-Adjoint, indirectement concerné ne prend pas part aux échanges ni au vote.

M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint en charge de l'urbanisme indique que la commune de THÔNES a sollicité plusieurs opérateurs pour obtenir des propositions quant au devenir du Château.

Ce cahier des charges a été proposé par la commission Politique sociale Vivre ensemble et le groupe de travail ancien EHPAD et château Joseph Avet, en date du 27 juin 2024.

Le cahier des charges précisait notamment un certain nombre d'exigences de la part de la Commune, et notamment, la construction des logements type BRS.

A l'issue de cette consultation, un seul opérateur, la société SAS TERRA DEVELOPMENT représentée par M. Damien VELENTINIS, a fait une proposition correspondant en grande partie aux attentes de la Commune à condition de lui céder le bâtiment et le terrain attenants pour l'euro symbolique.

Lors de la Municipalité du 21 novembre dernier, M. ALACARAS, Directeur de La Foncière, est venu présenter le dispositif d'appui aux collectivités pour la production de logements en BRS. L'objectif de La Foncière est de faire émerger les projets d'intérêt général des collectivités. La Foncière de Haute-Savoie est agréée Organisme Foncier solidaire par le Préfet de Région. Par ailleurs, seuls un OFS peut proposer des logements en BRS.

...d...

L'appui de la Foncière permettrait à la commune de Thônes de valoriser son patrimoine (le Château) tout en conservant un lien juridique avec celui-ci par l'intermédiaire de la Foncière.

Lors du dernier Conseil municipal, une présentation du projet a été faite par MM. VELENTINIS et ESCROUZAILLES, en présence de M. ALACARAS, Directeur de La Foncière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par vote à main levée POUR : 23
CONTRE : 1 (R. FRADIN)
ABSTENTION : 1 (G. POURROY SOLARI)

- **DONNE** un avis FAVORABLE pour poursuivre les démarches de la Commune avec l'opérateur La Foncière et la SAS TERRA DEVELOPMENT aux conditions précisées ci-dessus.
- **PRÉCISE** que société SAS TERRA DEVELOPMENT devra travailler sur deux options à savoir proposer des plans avec un accès vers l'arrière du bâtiment et, dans une seconde hypothèse, proposer des plans avec un accès à l'avant du bâtiment.
- **EXIGE** de la société de ne pas proposer de logements en sous-sol semi-enterrés.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEUX ET DATES SUSCITÉS

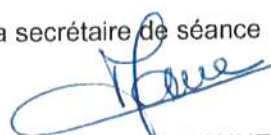
THÔNES, le 15 avril 2025

Le Maire,


Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance


Michèle FAVRE D'ANNE

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 17 AVR. 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 16 AVR. 2025

THÔNES, le 17 AVR. 2025

Le Maire,


Pierre BIBOLLET